

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 septembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT Adjoints et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE, Geneviève SCHAAP et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT) et M. Jérôme DELORME (pouvoir à Christian DEUILLET)

Etait absent : M. Lionel DARLOT

Secrétaire de séance : Florence JALOUZOT

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H15.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

Florence JALOUZOT, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 11 septembre 2017 n'apporte aucune observation, il est adopté.

Monsieur le maire présente la séance avec l'élection des délégués aux élections sénatoriales du 17 décembre prochain. Il explique la procédure de cette élection : le principe général, les conditions à remplir pour la candidature, la désignation des délégués et des suppléants et le mode de scrutin.

2017/088 - ADMINISTRATION GENERALE – Elections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs représentants

Rapporteur : Robert BIDEAU

Commune de 1000 à 8999 habitants – MONETEAU/SOUGERES SUR SINOTTE

Vu le décret 2017-1443 du 5 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements de l'Aube et de l'Yonne ;

Vu l'arrêté PREF/DCL/BRE/2017/0154 du 6 octobre 2017 portant convocation des conseils municipaux des communes du département de l'Yonne pour désigner les délégués et les suppléants en vue des élections partielles sénatoriales du dimanche 17 décembre 2017 ;

Vu la circulaire du 12 octobre 2017 portant Elections partielles sénatoriales du dimanche 17 décembre 2017. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral a été constitué de :

- M. le Maire, Robert BIDEAU,
- Les deux conseillers municipaux les plus âgés, Jeannine GUILLEMOT et Pierre MONIN,
- Les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Magali HIRARDIN et Sébastien LE CANN,
- La secrétaire : Béatrice TAILLANDIER

Il est proposé au conseil municipal de :

- **procéder** à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection partielle sénatoriale. Il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du code électoral les délégués et suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.
- **élire** 8 délégués et 7 suppléants.

Deux listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

Liste présentée par Liste « **TOUS UNIS POUR MONETEAU – SOUGERES** »

NOMS	PRENOMS	DATES ET LIEUX DE NAISSANCE
PICARD	Patrick	24/04/1959 à Clichy (93)
GUIBLAIN	Arminda	06/01/1971 à Neufchâteau (88)
MOREL	Christian	19/08/1952 à Dakar (Sénégal)
LEGENDRE	Marie	18/08/1947 à Casablanca (Maroc)
CRENE	Daniel	26/04/1950 à Joigny (89)
TAILLANDIER	Béatrice	28/07/1972 à Dijon (21)
JOANNIS	Jacky	06/10/1961 à Romilly sur Seine (10)
FERNANDEZ	Christine	05/08/1951 à Dournazac (87)
DEUILLET	Christian	08/11/1965 à Auxerre (89)
HIRARDIN	Magali	24/12/1972 à Sedan (08)
SALMON	Jean-Luc	18/03/1951 à Auxerre (89)
SALIGOT	Pascale	04/03/1957 à Liévin (62)
MONIN	Pierre	05/11/1945 à Auxerre (89)
PRIVE	Marie-France	15/01/1960 à Carpentras (84)
DELAS	Jean	03/03/1947 à Sougères sur Sinotte (89)

Liste présentée par « **CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE** »

NOMS	PRENOMS	DATES ET LIEUX DE NAISSANCE
SCHAAP	Geneviève	15/11/1954 à Migennes (89)
MARMAGNE	Daniel	09/02/1949 à Auxerre (89)

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panache ni votre préférentiel :

Délégués

Liste « **TOUS UNIS POUR MONETEAU - SOUGERES** » : 22 suffrages soit **7** mandats de délégués

NOMS	PRENOMS
PICARD	Patrick
GUIBLAIN	Arminda
MOREL	Christian
LEGENDRE	Marie
CRENE	Daniel
TAILLANDIER	Béatrice
JOANNIS	Jacky

Liste « **CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE** » : 4 suffrages soit **1** mandat de délégué

NOMS	PRENOMS
SCHAAP	Geneviève

Suppléants

Liste « **TOUS UNIS POUR MONETEAU - SOUGERES** » : 22 suffrages soit **6** mandats de suppléants

NOMS	PRENOMS
FERNANDEZ	Christine
DEUILLET	Christian
HIRARDIN	Magali
SALMON	Jean-Luc
SALIGOT	Pascale
MONIN	Pierre

Liste « **CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE** » : 4 suffrages soit **1** mandat de suppléant

NOMS	PRENOMS
MARMAGNE	Daniel

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un nouveau suppléant représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 C nonies,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois, du 16 février 2017, créant la Commission locale d'évaluation des charges transférées, en déterminant la composition à la majorité qualifiée des deux tiers et fixant à 1 titulaire et 1 suppléant par commune le nombre de représentants,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mars 2017 désignant comme titulaire M CRENE et comme suppléant M DEUILLET,

Considérant que par courrier en date du 10 octobre 2017, M DEUILLET a expliqué sa décision de démissionner de son poste de suppléant à la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER M. Christian MOREL comme suppléant de M. CRENE, afin de siéger à la CLECT de la Communauté de l'Auxerrois
- D'AUTORISER le maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération

Monsieur le maire demande à Christian DEUILLET d'expliquer la raison pour laquelle il ne peut siéger à cette commission.

C. DEUILLET fait part que, suite à la désignation du mois de mars 2017 par le conseil municipal de Monéteau comme suppléant à la CLECT, Madame l'Adjointe chargée des Ressources Humaines à la ville d'Auxerre le met en garde d'un éventuel conflit d'intérêts entre ses fonctions de responsable du service dépense de la ville d'Auxerre et sa désignation par le conseil municipal en qualité de suppléant à la CLECT. De plus, elle considère qu'il commet une faute déontologique l'exposant à une sanction disciplinaire.

Il rappelle que cette commission contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Par conséquent, le simple fait de siéger ne peut constituer une faute déontologique car cela le deviendrait s'il utilisait des informations que ses fonctions auraient portées à sa connaissance et qui ne seraient pas connues par la commission. N'ayant jamais utilisé de tels procédés et n'envisageant de le faire, C.DEUILLET est respectueux des règles de déontologie.

Sa démission porte uniquement sur le fait de ne pas créer de conflit pour la commune de Monéteau.

Monsieur le maire affirme sa confiance en Christian DEUILLET et accepte sa démission ainsi que son soutien pour apporter ses compétences en la matière et son expertise à disposition auprès des représentants de la CLECT.

Monsieur le maire rappelle l'historique sur le mode de calcul des taxes plus spécialement, l'ancienne Taxe Professionnelle. Depuis 2010, c'est la Communauté d'Agglomération qui fixe les règles pour le calcul des taxes, sachant que la commune de Monéteau a perdu environ 700 000 euros. Avant le passage en agglomération, il y avait une grande disparité dans les taux suivant les communes. Le changement a produit une augmentation passant le taux de 9,7 % à 12,5 % pour toutes les entreprises. Il insiste sur le rôle de cette CLECT qui contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

ADMINISTRATION GENERALE - OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE

Rapporteur : Robert BIDEAU

Sur exposé de M. Le Maire,

Dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue à l'article L. 3132-26 du code du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an (art. L 3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissements exerçant la même activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante (art. L 3132-26). Pour une application en 2018, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2017.

L'arrêté du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées (art. R 3132-21).

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

L'avis du conseil municipal est requis.

Est joint à la présente délibération le calendrier 2018 des ouvertures le dimanche après consultation des organisations concernées.

Au regard des éléments précités, et sauf avis contraire de la communauté d'agglomération lors de son conseil communautaire du 9 novembre 2017, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce calendrier, qui sera mis en application par arrêté municipal avant le 31 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le calendrier proposé.
- DE CHARGER le maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2017.

Voix POUR : **21** CONTRE : **5** ABSTENTION : **0**

ADMINISTRATION GENERALE - Transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de communes du Pays Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-17, L5211-41-3 et L5214-16,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy au 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois, tels qu'adoptés par la délibération du conseil communautaire n° 012 du 16 février 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-154 du 15 juin 2017 portant décision de transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de communes du pays Coulangeois,

Considérant que la Communauté de l'auxerrois exerce une compétence optionnelle en matière de « *Production, transport et distribution de l'eau potable* » sur le territoire des 21 communes de l'ancienne Communauté de l'auxerrois,

Considérant que la Communauté de commune du Pays Coulangeois n'exerçait pas la compétence « eau » sur son territoire,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau sera une compétence obligatoire de la Communauté de l'auxerrois, qu'elle exercera sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'en cas de fusion, les compétences optionnelles sont exercées sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI ou sont restituées aux communes si le conseil communautaire le décide dans un délai de un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, soit au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Communauté d'agglomération de l'auxerrois a délibéré favorablement afin d'étendre sa compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, aux communes issues de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois.

Considérant que la Communauté de l'auxerrois a notifié la délibération précitée par courrier du 14 septembre,

Que la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour faire délibérer son conseil municipal sur le transfert de la compétence eau potable,

Qu'à défaut de délibération dans les trois mois, la décision de la commune est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la Communauté de l'auxerrois à intégrer à les services publics d'eau potable des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes,
- D'AUTORISER le Maire à signer les documents y afférents.

FINANCES - Subvention exceptionnelle d'aide aux victimes de l'ouragan Irma

Rapporteur : Daniel CRENE

A la suite de l'ouragan Irma qui a frappé Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre dernier, la Fondation de France a lancé un appel à la solidarité nationale pour les Antilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention de 4000 € à la Fondation de France, en soutien de l'action d'aide aux victimes de l'ouragan Irma.

FINANCES - Etat avancement dépenses / recettes budget 2017

Rapporteur : Daniel CRENE

D. CRENÉ présente ce bilan qui apporte peu d'observation.

RESSOURCES HUMAINES - Transformations d'emplois filière technique, administrative, culturelle

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux des propositions d'avancements de grade ont été présentées aux Commission Administrative Paritaire C et A du 7 et 14 septembre 2017.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Au 1^{er} novembre 2017:

- La création de 3 emplois d'Adjoint Technique Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 351/479) et la suppression de 3 emplois d'Adjoint Technique (catégorie C – échelle indiciaire brute 347/407).
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique principal 1ère classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 374/548) et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 351/479).
- Création d'un emploi d'Agent de maîtrise (catégorie C – échelle indiciaire brute 353/549) et la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 351/479).
- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 351/479) et la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif (catégorie C – échelle indiciaire brute 347/407)
- La création d'un emploi de Bibliothécaire Principal (catégorie A – échelle indiciaire brute 579/979) et la suppression d'un emploi de Bibliothécaire (catégorie A – échelle indiciaire brute 434/810)
- La création d'un emploi d'Attaché Principal (catégorie A – échelle indiciaire brute 579/979) et la suppression d'un emploi d'Attaché (catégorie A – échelle indiciaire brute 434/810)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER ces créations

RESSOURCES HUMAINES - Fixation des taux promus/promouvables

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Suite aux modifications apportées par les possibilités d'avancements, il y a lieu de modifier les taux promus/promouvables déterminés par la collectivité en application de la loi 2007-209.

- **Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 75% des Adjoints techniques : soit 21 x 75%= 15,75 soit 16.**
- **Bibliothécaire principal : 100% du cadre d'emploi : soit 1 x 100% = 1**
- **Attaché principal : 50% du cadre d'emploi : soit 2 x 50% = 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER ce taux.

RESSOURCES HUMAINES - Modification durée hebdomadaire

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Afin d'assurer le remplacement de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et dans l'attente de décision concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019, il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires suivantes :

Modification d'un poste d'ATSEM à temps complet (1607h/an) en poste d'ATSEM à temps non complet (+28h) (1430h/an) = 31h08/semaine.

Modification d'un poste d'Adjoint technique à temps complet (1607h/an) en poste d'Adjoint technique à temps non complet (+28h) (1430h/an) = 31h08/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER ces modifications hebdomadaires

AFFAIRES SCOLAIRES – Groupe scolaire Victor Hugo – Classe de neige 2017/2018

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire de Victor Hugo est prévu au Chalet « Le Grand Nant » à Morzine (Haute-Savoie) d'une durée de 7 jours, du samedi 27 janvier au vendredi 02 février 2018.

Le coût du séjour par enfant est de 545 € (hébergement + pension complète + 8 séances de 2h de ski alpin + transport+ animations) pour un nombre de 32 enfants de CM2.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 120 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	87 €	120 €	207 €	338 €
8 320 € à 13 519,99 €	142 €	120 €	262 €	283 €
13 520 € à 15 599,99 €	212 €	120 €	332 €	212 €
15 600 € à 16639,99 €	278 €	120 €	398 €	147 €
16 640 € à 17 679,99 €	316 €	120 €	436€	109 €
17 680 € à infini	370 €	120 €	490 €	55 €

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté.

MARCHES PUBLICS – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant TTC
Location d'illuminations de Noël Noël 2017 à 2020	Blachères Illuminations	59 742,24 €
Marché public de maîtrise d'œuvre Restructuration de deux bâtiments de restauration scolaire et du centre de loisirs à Monéteau	ATRIA Architectes	77 376 €
Marché de travaux pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de Sougères-sur-Sinotte et raccordement sur Grand Pien	INEO Réseaux Est	1 817 135,52 €
Travaux de renaturation des berges de l'Yonne Lot 1 rue de Gurgy Lot 2 rue des Dumonts	ARBEO	27 660 € 38 585 €
Réalisation de voiries et de réseaux d'eaux pluviales - Programme 2017	EUROVIA	973 811,95 €

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Sera présenté en séance le dernier état du tableau de suivi des déclarations d'intention d'aliéner, mis à jour à la date du conseil municipal.

COMMISSIONS

Commission sports et loisirs du 21 septembre 2017

Rapporteur : Jacky JOANNIS

J. JOANNIS rappelle qu'une précédente commission avait validé le choix des illuminations mais il restait donc à définir la couleur.

La commission propose de choisir le blanc et J. JOANNIS fait passer un catalogue de photos afin que les élus non présents à la commission puissent voir ce choix.

La commission s'est réunie le 26 septembre pour examiner le bilan :

- * des crédits scolaires
- * des dépenses scolaires
- * des activités scolaires

Aucune remarque n'a été formulée pour l'année 2016/2017.

Considérant tous les éléments présentés, la commission décide de ne pas augmenter les différents postes. Le RASED n'aura pas de crédits cette année puisqu'il avait été décidé en 2016 de lui octroyer un crédit sur les années 2016/2017/2018 pour l'achat de valisettes.

Ces propositions ont été présentées aux directeurs des écoles lors de la commission du 12 octobre.

La commission a fait le point de rentrée pour l'année 2017/2018 avec confirmation des effectifs, validation des crédits (feuille jointe) et présentation des projets par chaque école.

Concernant les rythmes scolaires, il a été annoncé aux directions qu'une réunion serait organisée pour recueillir leurs avis et constats sur ces trois années de réforme.

INFORMATIONS DIVERSES

- ATM – Remerciements concernant l'intervention auprès du SDEY pour la réparation de l'électricité sur les courts couverts
- H. LACROIX et M. POINDRON – Remerciements pour mise à disposition de nouveaux locaux pour le RASED
- Faire-part de naissance de Margaux ROLIN, fille Nadège SYLVESTRE-BARON, responsable du service urbanisme
- AFM TELETHON – Remerciements pour la subvention versée
- CAFE SOURIRE – Remerciements pour la subvention versée
- ATM – Remerciements pour la subvention versée et les travaux d'éclairage réalisés sur les courts couverts
- ONF organise une journée de chasse en battue en forêt domaniale du Thureau du Bard le vendredi 10 novembre 2017
- Les délégués locaux des Restaurants du Cœur remercient la commune pour le don de vêtements « perdus » provenant des écoles de Monéteau.
- Le Conseil d'Administration de France ALHZEIMER remercie les services techniques pour le prêt de Vitabris à l'occasion de la manifestation « Village Alzheimer 2017 » en date du 21 septembre dernier.
- FREDON Bourgogne remercie pour la journée de démonstration organisée à Monéteau – allée des Peupliers le 10 octobre dans le cadre du plan ECOPHYTO 2018.
- USCM pétanque remercie pour l'agrandissement du terrain et projette l'aménagement de l'ancien terrain avec l'éclairage
- L'Association Française de Sclérosés en Plaques (AFSEP) remercie pour la subvention versée
- Validation du Plan Communale de Sauvegarde :
Monsieur le maire informe que ce dispositif est maintenant complet et qu'il sera communiqué aux différents services de l'Etat. Chaque élu a reçu un exemplaire et une réunion sera organisée avec toutes les personnes impliquées dans ce plan. De plus, il rappelle que la commune va créer une Réserve Communale de Sécurité Civile et demande une liste de personnes volontaires susceptibles d'y participer.
- BANQUE ALIMENTAIRE – Collecte des 24 et 25 novembre :
J. GUILLEMOT explique que cette collecte est organisée par le CCAS de Monéteau au profit des bénéficiaires de la banque alimentaire de la commune. Des bénévoles sont néanmoins sollicités pour faire la collecte les deux jours au magasin CORA. Un tableau avec des créneaux horaires est proposé aux élus afin de s'inscrire suivant leurs disponibilités.

- Monsieur le maire fait part de deux soirées au Skénéteau les 15 et 16 novembre prochain afin d'accueillir Florent PAGNY et CALOGERO dans le cadre de séances d'enregistrement dont l'organisation exclusive par France bleu Auxerre. Ces deux artistes se produiront en deuxième partie de soirée devant un public uniquement invité par France Bleu. JL SALMON explique que le service communication de la commune travaille avec France Bleu et que Monéteau a été choisie grâce aux bonnes relations qui ont été instaurées depuis le concert de rentrée avec Yves JAMAY. De plus, ces manifestations mettront encore plus en valeur la salle du Skénéteau sachant que les deux soirées seront diffusées sur les antennes nationales de France Bleu.
Monsieur le maire précise que France Bleu a réservé des places pour la commune et il propose d'offrir deux places à chaque élu pour un seul concert.
- JL SALMON évoque un courrier de l'Abbaye de Fontevraud concernant une exposition de l'artiste Fernand Py. Elle souhaite faire une présentation de la statue « Le Saint Michel » qui est actuellement dans notre église ; le conseil municipal donne son accord pour envoyer cette œuvre pour l'exposition à l'Abbaye de Fontevraud.
- S. LE CANN remercie Monsieur le maire pour le cadeau du Noël des enfants ainsi que pour les deux places de concert au Skénéteau.
- A.GUIBLAIN fait part de la marche du dimanche 15 octobre « ODYSSEA » à Auxerre à laquelle ont participé des élus et des agents de la commune : bonne ambiance.
- D. MARMAGNE demande quelle est la procédure pour la taxe appliquée aux locaux commerciaux vacants.
D. CRENE explique que le taux est augmenté de 20% la première année, puis 30% la deuxième et 40% la troisième.
- C.DEUILLET fait part du challenge inter-organismes pour le don de sang.
les 14, 15, 17 et 18 novembre. Une équipe d'élus et agents de Monéteau a été proposée.
- Monsieur le maire évoque le repas du 11 novembre : les inscriptions sont en cours et plus nombreuses encore que les années précédentes.
- C.MOREL fait part des travaux d'assainissement à Sougères qui débiteront le 8 novembre prochain et l'organisation d'une réunion publique la veille : mardi 7 novembre à 18h30.
- B.TAILLANDIER demande à qui appartiennent les locaux vacants de la zone de Macherin.
Réponse de Monsieur le maire : Ils appartiennent à une société privée toujours en recherche de locataires à ce jour.
- A.POITOU sollicite des travaux au cimetière de Sougères.
- J. DELAS s'interroge sur la reconstruction du gymnase du collège Albert CAMUS.
Réponse de Monsieur le maire : la négociation est en cours car la ville d'Auxerre propose de participer à hauteur d'un million d'euros et le nouveau président du Conseil Départemental s'est engagé à prendre en charge la Maîtrise d'œuvre en plus du financement d'un million d'euros prévu pour les travaux.

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil : lundi 27 novembre 2017 à 20h15.

Monsieur le maire lève la séance à 22H35.

PUBLIC :

Monsieur BOUCHOT, Président de la FNACA de Monéteau accompagné de quelques membres de l'association, est venu exposer la demande de la section FNACA de Monéteau qui a été créée il y a trente sept ans.

Il retrace un peu l'histoire et souligne la présence d'une délégation fidèle à chaque cérémonie commémorative à Monéteau. Depuis le 19 mars 2017, Lionel DARLOT est devenu « maître de cérémonie » par la section FNACA de Monéteau pour cette journée anniversaire.

La section de la FNACA demande au conseil de délibérer sur l'inscription sur la plaque du Square de la Paix des dates de la fin des trois guerres 11 novembre 1918, 08 mai 1945 et 19 mars 1962.

Monsieur le maire accepte de proposer et de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.